

La fermeture du sanglier reportée d'un mois dans le 2B

Les chasseurs de Haute-Corse pourront traquer la bête noire jusqu'au 28 février. Une décision préfectorale motivée par l'arrêt partiel de l'activité durant le confinement et une hausse des dégâts agricoles. Dans le 2A, les jours de répit hebdomadaire ont été abrogés

Janvier s'écoule habituellement avec la fermeture du sanglier. Mais cette année, en Haute-Corse, les chasseurs qui le souhaitent pourront s'adonner à leur activité préférée durant un mois de plus. En effet, un arrêté préfectoral pris il y a quelques jours repousse la date légale de fermeture au 28 février 2021 sur l'ensemble des communes de Haute-Corse.

Sur son site internet, la fédération départementale des chasseurs de Haute-Corse a relayé



Le report de la fermeture du sanglier n'a pas encore été officialisé en Corse-du-Sud.

l'information : « Après les difficultés de l'activité de chasse en novembre et décembre et le retour en force des dégâts du sanglier, l'autorité préfectorale à l'échelle du monde agricole et pastoral a publié un arrêté instaurant la fermeture de la chasse du sanglier au 28 février dans tout le département. »

Une commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), réunissant la chambre d'agriculture, les services de l'État et la fédération des chasseurs, s'est réunie lundi dernier. Face aux dégâts occasionnés sur l'agriculture ces dernières semaines, et à leur impact économique, la décision de reporter la fermeture a été votée. Un arrêté du préfet de Haute-Corse, en date du 18 janvier, officialise la décision.

« Durant le confinement, une bonne partie des chasseurs n'est pas allée à la chasse, assure Jean-Baptiste Mai, le président des chasseurs de Haute-Corse. Les dégâts agricoles ont été multipliés par deux. C'est d'ailleurs à la demande des agriculteurs que la commission s'est réunie. J'ai insisté à M. le préfet que nous n'étions pas obligés de prolonger la chasse, mais que l'État devrait alors prendre en charge l'indem-

nisation des agriculteurs. En tant que gérant des finances de la fédération, je ne pouvais être contre ce report. »

Le flou persiste en Corse-du-Sud

La chasse au sanglier devait cesser le 31 janvier dans les deux départements corse, à l'exception de quelques zones où l'animal est classé « espèce susceptible d'occasionner des dégâts » (Esod), autrement dit nuisible. En Haute-Corse, ces zones sont situées en Plaine orientale, en Balagne, dans le Nebbia et le Cortona. La chasse y était de fait autorisée jusqu'à fin février.

En Corse-du-Sud, la fermeture du sanglier pourrait s'aligner sur la date définie dans le 2B mais aucun arrêté n'officialise, pour l'instant, ce report. « Les deux préfets se sont concertés et la Corse-du-Sud également devrait pouvoir chasser en février, estime Paul-Joseph Ettoci, le président de la Fédération régionale de chasse. Depuis le début du mois, il nous est déjà possible de chasser tous les jours, l'ensemble des espèces. Les chasseurs ont payé un permis sans pouvoir chasser librement durant le confinement. Un geste



Après les difficultés que cette activité a connues durant le confinement et le retour en force des dégâts du sanglier, le report de la fermeture de la chasse a été décidé. DOCUMENTS EN

a donc été consenti pour compenser les journées de chasse perdues. D'autant plus que les sangliers font de plus en plus de dégâts. Il ne faut surtout pas fermer la chasse trop tôt. »

Le report de la fermeture du sanglier n'est pas une décision souhaitée par l'ensemble des chasseurs. Les mois de février,

mars et avril correspondent aux mieux des laines et de nombreuses équipes décident d'interroger les battues dès la mi-janvier afin de préserver les populations pour la saison suivante.

« Il y a eu de trop nombreux changements concernant la chasse, cette année, déplore

Jean-Olivier Sauli, secrétaire de la Fédération de chasse du 2A. Certes, nous attendons encore de savoir si nous pourrions chasser en février. Mais je crains que cette future décision ne serve à rien... Un nouveau confinement nous pend au nez et interrompra la chasse une nouvelle fois. »

J.-F. P.